

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 27
 présents par procuration 6
 absent excusé 0

OBJET

Approbation de la programmation
 2019 du Contrat de Ville
 intercommunal, pour la Ville de
 Soisy-sous-Montmorency.

Le 26 septembre 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 20 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mmes Brassef, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Thierry, M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Thévenot à M. Strehaiano, M. Bamier à M. About, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Studzinska à M. Pillet, Mme Bérot à M. Morot-Sir

SECRETARE : Mme Fréret

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20190926-DEL2019092607-1E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2019

EXPOSE DES MOTIFS

La ville de Soisy-sous-Montmorency est signataire, depuis le 29 juin 2015, avec l'État d'un contrat de ville intercommunal, qui a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2022 par la loi des finances 2019 (article 181), avec une intervention prioritaire dans le quartier du Noyer-Crapaud ; le quartier des Noëlés est intégré au titre de quartier de veille.

Dans le cadre de cette contractualisation, l'enveloppe globale allouée par l'État à la ville de Soisy-sous-Montmorency s'élève à 34 890 € au titre des crédits Politique de la Ville.

Pour l'année 2019, la programmation qui a été validée par les services préfectoraux, comporte 10 actions essentiellement portées par les services municipaux.

Le budget global, dont le détail figure en tableau annexe, s'élève à 302 211 € avec un financement de l'État, au titre de la politique de la ville, de 68 841 €, ventilé comme suit :

- ✓ 34 890 € au titre des crédits Politique de la Ville pour les 4 actions suivantes :
 - Faciliter la réussite,
 - Etre parent (s),
 - Nos quartiers d'été,
 - Accompagnement à la scolarité (CLAS),
- ✓ 2 351 € au titre des crédits « Valeurs de la République et Citoyenneté - VRC » pour l'action "Citoyen dans l'Europe",
- ✓ 11 000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour les actions suivantes : "Action de prévention de la délinquance en partenariat avec l'association ADPJ" et "Journée de rencontre police/population en partenariat avec l'association RAID'Aventure",
- ✓ 3 600 € au titre de la Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) pour l'action "Contre'addictions",
- ✓ 15 000 € au titre du Budget Opérationnel de Programme (BOP 104) pour les "Ateliers sociolinguistiques (ASL)" mis en place au sein des deux centres sociaux "les Campanules" et "les Noëlés",
- ✓ 2 000 € au titre du dispositif Ville-Vie-Vacances pour un séjour en Bretagne en direction des jeunes 15/16 ans des deux centres sociaux municipaux "les Campanules" et "les Noëlés".

H

La participation de la ville au titre de cette programmation 2019 s'élève quant à elle à 213 100 € (soit 70.5% du budget).

Le Conseil municipal est invité à approuver cette programmation 2019 du Contrat de Ville intercommunal, pour la Ville de Soisy-sous-Montmorency

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014,

VU l'article 181 de la Loi de finances 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2022 les contrats de ville, conclus en 2015,

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2015 relative à l'adoption du Contrat de Ville intercommunal pour la période 2015/2020,

VU l'avis de la Commission Action Sociale et Emploi du 9 septembre 2019,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 19 septembre 2019,

SUR le rapport de Mme Oziel,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE cette session de programmation 2019 au titre du Contrat de ville intercommunal, pour la ville de Soisy-sous-Montmorency,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des actions programmées sont inscrits au budget de l'exercice 2019,

AUTORISE M. le Maire à signer les différentes notifications d'attribution relatives au versement des financements sollicités au titre de la programmation pour l'année 2019.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le

Affiché et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

/ 1 OCT. 2019

/ 1 OCT. 2019

/ 1 OCT. 2019